



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de CLERMONT  
**MAIRIE D'ETOUY**

**83, rue de l'église - 60600 ETOUY**

**Tél :** 03 44 78 97 82 **E-Mail :** mairie.etouy@wanadoo.fr

---

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017**

Le onze décembre deux mil dix sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain RANDON, Maire ;

Etaient présents : MM. DAMETTE, LAUNAY, MATHYS-SARAZIN, LEGUEN, BEEUWSAERT, FLOURY, LEFEVRE, ARDENOIS, SARAZIN, MARLART ;

Etaient absents : M. MINOT ayant donné pouvoir à Mme ARDENOIS ;

M. JUSRAND ayant donné pouvoir à Mme MARLART ;

M. SCHMIDT (excusé) ;

M. DEGOURNAY ;

### **Compte rendu de la séance du 13 novembre 2017**

Le compte rendu est approuvé à la majorité par le Conseil Municipal.

### **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme Maryline DAMETTE est élue secrétaire.

### **Ordre du jour :**

- Validation du choix de l'association prestataire pour le périscolaire
- Validation de la tarification 2018 pour le périscolaire
- Recensement de la population
- Transfert de la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables » au S.E 60

- Questions diverses

- **Validation du choix de l'association prestataire pour le périscolaire**

M. le Maire fait le point sur la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le lundi 04 décembre 2017.

3 organismes ont répondu à l'appel d'offres : « L'ILEP », « LEO LAGRANGE » et « CHARLOTTE LOISIRS ».

Ont obtenu :

- ILEP : 173 points
- LEO LAGRANGE : 163 points
- CHARLOTTE LOISIRS : 161 points.

Le Conseil Municipal, à la majorité (10 pour et 3 abstentions) valide le choix de la commission d'appel d'offres à savoir l'ILEP (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018).

- **Validation de la tarification 2018 pour le périscolaire**

Le Conseil Municipal, à la majorité (8 pour, 5 abstentions) retient le barème CAF N°1 pour le périscolaire et le barème CAF N°5 pour l'extra-scolaire.

- **Recensement de la population**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme en qualité de coordonnatrice communale Mme Maryline DAMETTE et donne pouvoir à M. le Maire pour recruter deux agents recenseurs.

La rémunération est fixée à 1 000 € bruts par personne.

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2018 au 16 février 2018.

- **Transfert de la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables » au S.E. 60**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Energie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin, a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transition Energétique d'août 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat la compétence Maîtrise de la Demande en Energie et Energie Renouvelables (MDE/EnR).

Le Syndicat peut assurer les services d'efficacité énergétique suivants et le développement des énergies renouvelables, comprenant notamment :

- la conduite de toute étude et l'apport de conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies du patrimoine communal (bâtiments et équipements).
- la conduite de bilans, diagnostics
- la mise en place d'outils d'efficacité énergétique et l'aide à l'élaboration et au suivi de programmes de travaux ou d'information-sensibilisation
- la recherche de financements et le portage de projets liés
- la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie
- la conduite d'études et l'apport de conseils en matière de développement des énergies renouvelables

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016, notamment l'article 4.9.

**Article 1** : transfère au Syndicat d'Energie de l'Oise la compétence **Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR)**

**Article 2** : autorise les services du Syndicat d'Energie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal.

**Article 3** : autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

- **Questions diverses**

M. le Maire fait le point sur les différents projets de la Communauté de Communes du Clermontois (lecture publique, PLUi, transport) et propose d'inviter M. Lionel Ollivier à un Conseil Municipal pour la présentation de ces projets.

M. BEEUWSAERT fait remarquer que la Communauté de Communes n'a pas apporté beaucoup d'avantages à la Commune.

Mme ARDENOIS signale que le « bus » ne passe toujours pas à Etouy. D'autre part, elle demande s'il n'est pas possible de réduire le délai d'attente (environ 3 mois) pour l'obtention d'une carte d'identité. Il lui a été répondu que si cette demande est urgente, il convient de prendre contact avec la Mairie.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dorénavant le PACS peut se faire en Mairie.

Mme DAMETTE présente au Conseil Municipal « La Marianne du civisme » reçue le samedi 09 décembre lors de l'assemblée générale de l'Union des Maires de l'Oise récompensant la Commune d'Etouy pour sa très forte participation aux élections présidentielles et législatives 2017 (Cette Marianne sera accrochée dans la salle d'attente).

M. LEGUEN fait le point sur le Noël communal du samedi 16 décembre 2017.

Mme MARLART se fait l'interprète de M. JUSRAND, ce dernier souhaitant connaître plus tôt la date des différentes réunions pour raisons professionnelles.

M. LEFEVRE souligne une nouvelle fois la vitesse excessive des camions de betteraves et de certains bus dans la traversée d'Etouy (voir radar pédagogique).

M. LAUNAY précise que la recharge à la borne « MOUV » sera gratuite jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Mme ARDENOIS demande s'il serait possibilité d'obtenir la nouvelle carte ou badge « déchèterie » en Mairie.

La séance est levée à 20 h 05.

